REGLEMENT DU JEU GRAND JEU – Gagnez un véhicule utilitaire

Article 1. Société(s) Organisatrice(s).

La Toolstation SAS, dont le capital social s'élève à 106 000€, dont le siège social se situe au 61 route de Grenoble, 69800 Saint-Priest, inscrite au registre des commerces et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 716 953, ci-après dénommée Société Organisatrice, organise un jeu sans obligations d'achat intitulé « GRAND JEU – Gagnez un van» du 03/01/22 00h01 au 31/01/22 23h59

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants.

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entrainerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

Article 3. Modalités de participation.

Pour jouer :

- ⇨ Le participant se rend sur le site de toolstation.fr.
  Le candidat valide son inscription en remplissant un formulaire d'inscription (Champs Obligatoires : Civilité, Nom, Prénom, Email, Siren)
- ⇨ Il prend connaissance du présent règlement du jeu.
- ⇨ Il valide son inscription.
- ⇨ En cliquant sur valider, il va devoir retrouver les clefs du Van dans un décor.
  - ⇨ Après avoir retrouvé les clefs et pour finaliser son inscription une question est posée afin de savoir si le participant s'est déjà rendu dans un magasin Toolstation. Si oui, nous lui demandons lequel.

- ⇨ En validant ses réponses, il s'inscrit au tirage au sort final qui aura lieu le 10 février 2022. Les personnes s'étant déjà rendu dans un magasin Toolstation obtiennent un bon de réduction de 10€ à valoir pour 50€ d'achats valable uniquement en magasin jusqu'au 14 février 2022 sous présentation de l'email.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage….et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.
La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4. Les dotations

Dotation à récupérer chez Toolstation au 61 route de Grenoble, 69800 Saint-Priest
Est mis en jeu par la mécanique du Tirage au sort :
RENAULT KANGOO VAN GCF - Tce 100 Sésame Ouvre Toi d'une valeur de 24 840,00 € (prix catalogue)
Frais supplémentaires inclus :

- **Certificat d'immatriculation d'une valeur de 258,00 €**
- **Carburant (2€/l) d'une valeur de 24,00€**
- **Transport (aller) pour récupérer la dotation à hauteur de 200,00€**

Attention, l'assurance n'est pas prise en charge par Toolstation et devra être prise en charge par le vainqueur du jeu.

Détails du véhicule :
Moteur : TCe 100 BVM
Cylindrée (cm3) : 1333
Carburant : ESSENCE
Genre de boîte de vitesses : BVM

Options et accessoires
Couleur : Blanc Minéral
Sellerie : Sellerie tissu INTI
Roues : Enjoliveur CARTEN 15"

Équipements du véhicule configuré
DESIGN :
Cloison complète pivotante grillagée
Sellerie tissu INTI
Porte latérale droite coulissante tôlée
Panneau latéral gauche tôlée
Siège passager rabattable et repliable formant plancher plat

Portes arrière 180 tôlées
Tapis habitacle en caoutchouc
Boucliers avant et arrière, rétroviseurs & baguettes de protection latérales noir grainé
Poignées extérieures noir grainé
Enjoliveur CARTEN 15"
Roues tôlées 15'
MEDIA & NAVIGATION :
EASY LINK Ecran 8": Système multimedia compatible Android Auto TM - Apple CarPlay TM – Bluetooth
CONFORT :
Siège conducteur à réglage hauteur+lombaire
Climatisation manuelle
Boîte à gants tiroir Easy Life
Module central de rangement avec accoudoir, textile entre les si ges avant
Rétroviseurs extérieurs électriques et dégivrants
Feux de jour LED C-Shape intégrés aux projecteurs avant
CONDUITE : Feux et essuie-vitres automatiques
SECURITE :
Condamnation centralisée des portes
Roue de secours
MOTEUR : Filtre à particules

Détails techniques
MOTEUR :
Puissance maxi kW (ch): 075 (100)
Filtre à particules : FAP
Certification NEDC =0/1
Certification WLTP =1:
Nombre total de soupapes : 16
Nombre de cylindres : 4
Norme de dépollution : Euro6 DFull
Protocole d'homologation : WLTP
Cylindrée (cm3): 1333
Couple maxi Nm (m.kg) : 200
Carburant : ESSENCE
TYPE MINES
Type Mines : RFKRFAMA6A830AD000
Nombre de places : 2
Puissance administrative : 6
CAPACITE : Réservoir à carburant (litres) : 54
CONSOMMATIONS ET EMISSIONS HOMOLOGUEES NEDC
WLTP CO2 cycle mixte Vhigh
CARBU 1:
171.71
CONSOMMATIONS ET EMISSIONS HOMOLOGUEES WLTP* (éligible Bonus/Malus)
CO2 cycle mixte WLTP* (g/km):
Consommation mixte WLTP*(l/100km) :
PERFORMANCES : Vitesse maxi (km/h) : 168
TRANSMISSION : Type de transmission : Traction
ARCHITECTURE CAISSE

Type de carrosserie : Fourgonnette
Nombre de portes : 5
DIRECTION
Diamètre de braquage entre trottoirs/murs (m): 11,31/11,75
FREINAGE :
Freins arrière : TA-9
Freins avant : DV-280
ROUES ET PNEUMATIQUES
Pneumatiques de référence : 195/65
AV/AR : R15
POIDS (kg)
Poids maxi remorquable non freiné : 695
Poids total roulant : 3476
Charge utile : 497
Poids maxi remorquable freiné : 1500
Poids maxi autorisé : 1976
Masse réelle : 1479
Poids à vide : 1504
PLAN COTE (mm)
Garde au sol en charge : 169
Largeur hors tout avec rétroviseurs extérieurs : 2159
Hauteur seuil à vide : 634
Hauteur intérieure sous pavillon : 1265
Longueur hors tout (mm) : 4486
Largeur hors tout (mm) : 1860
Longueur de chargement maxi : 3053
Hauteur hors tout (mm) : 1864
Porte à faux arrière : 810
Empattement : 2716
Porte à faux avant : 960
BOITE DE VITESSES
Genre de boîte de vitesses : BVM
Nombre de rapports A.V. : 6
VOLUME volume de chargement (m3): 3.9

Accessoires proposés **NON INCLUS** :
Stickers - 2 bandes sport
Enjoliveurs chromés de grille de calandre
Porte-échelle basculable et barres de toit transversales
Kit rotule pour attelage standard position haute
Kit traverse et bras d'attelage - tous types
Faisceau d'attelage - 13 broches
Kit rotule pour attelage col-de-cygne position haute
Kit traverse et bras d'attelage - tous types
Faisceau d'attelage - 13 broches
Galerie de toit en aluminium
Bavettes avant et arrière
Protections bois Premium gris
Protections bois Standard
Protections polypropylène Innovation

Aide au stationnement arrière
Alarme antieffraction périmétrique et volumétrique
Fixation extincteur et extincteur 1 kg
Vision arrière permanente via caméra
Rampe Led et plafonnier Led
Support smartphone magnétique sur aération

Les lots seront attribués par la mécanique du tirage au sort.
Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant.
Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.
Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits…..La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale

Le participant autorise, en cas de gain, la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

Article 6. Consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).
Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Article 7. Informatique et libertés

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la Société Organisatrice peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour rappel :
Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978
Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.
Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.(….)

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978
Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (….)

Le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition par courrier à l'adresse de la Société Organisatrice (article 1).

Les frais postaux occasionnés seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB.
Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.
Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entrainera l'annulation automatique de sa participation.

Les données collectées dans le cadre de ce présent jeu (ex : Civilité / Prénom / Nom / Email / Téléphone / Société / Métier) sont nécessaires au bon suivi des dotations en cas de gain.

En cas de victoire, d'autres données devront être collectées pour la réalisation de la carte grise du véhicule. Le refus de transmettre ces données annuleront la participation au jeu.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case opt'in dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 3 mois après la fin de l'opération, soit au plus tard date 3 mois après la fin de l'opération.

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

Article 8. Litiges

Le présent règlement est soumis à la règlementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Article 9. Communication

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants :
- Digital
- Courrier
- Magasin

Le gagnant sera contacté par mail.

Article 10. Remboursement des frais de participation :

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :
-identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
-dates et heures de participation
-facture détaillée de l'opérateur
-RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.

Fait à Saint-Priest, le 01/01/2022